AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION COMPLÈTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 203, D'OXFORD

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur la demande d'autorisation de démolition complète du bâtiment principal ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2026 à 19 h 30 à l'ancienne caserne située au 150, rue du Prince-Arthur, à Otterburn Park, et ce, en prenant en considération les questions et commentaires reçus.

- **Démolition totale du bâtiment principal – 203, rue d'Oxford**

Cette demande d'autorisation de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 203, rue d'Oxford, dans la zone H-39, à Otterburn Park.

Toute personne qui désire s'objecter à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition demandé doit faire connaître par écrit son **opposition motivée** au plus tard le 8 septembre 2026 à 12 h à l'attention de Christine Ménard, assistante-greffière, par courriel au greffe@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

De plus, toute personne peut, dans les 30 jours suivant la décision qui sera prise par le Comité, faire une demande de révision de cette décision au Conseil municipal. Si aucune demande n'est reçue, alors le certificat d'autorisation de démolition sera délivré le 31e jour suivant la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 27 AOÛT 2026.

Christine Ménard
Assistante-greffière